



**UltraLab**

Le Think-Tank des ultramarins

**UltraLab**

Siège de la FEDOM  
15 rue de Constradt  
75015 Paris

Nous contacter :  
[ultralab.outremer@gmail.com](mailto:ultralab.outremer@gmail.com)

## Une vision de la Guyane française, partie intégrante du continent sud-américain

*Différents travaux d'Ultralab ont souligné les relations souvent dégradées entre l'hexagone et ses périphéries ultramarines, en même temps que la persistance de difficultés politiques et identitaires reposant sur un modèle économique et social à bout de souffle ou, à tout le moins, en débat. En toile de fond, une thématique récurrente, celle de la définition d'une juste différenciation territoriale tenant compte des réalités locales de toute nature, notamment physiques et géographiques, qui ne sauraient être occultées. Cette note sur la Guyane dresse un état des lieux de cette collectivité soulignant son réel potentiel de développement assis notamment sur une meilleure valorisation de ses ressources naturelles et sur une intégration renforcée dans le continent sud-américain auquel la Guyane appartient pleinement.*

La Guyane, avec ses spécificités<sup>1</sup>, illustre la pertinence de ces questionnements : présence d'une vaste forêt primaire, forte dépendance à l'hexagone, économie informelle, chômage, pauvreté, inégalités, délinquance, secteur public pléthorique et tensions sociales récurrentes.

Certains arbitrages de l'État central y sont contestés. Le concept de « handicap structurel », décliné à haute dose pour expliquer des politiques publiques spécifiques, tant hexagonales qu'européennes, ne masque-t-il pas aussi des difficultés à mettre en place des politiques publiques appropriées ? Le potentiel économique est sous-exploité et les infrastructures peu développées.

Un retour à la géographie, trop souvent oubliée, permet d'éclairer ces questionnements.

### 1. La Guyane française n'est pas une île.

Il n'aura échappé à personne qu'à la différence de tous les autres territoires d'outre-mer, la Guyane française est le seul territoire ultramarin à ne pas être entouré de mers et d'océans.

Les frontières de la Guyane française sont très largement terrestres, au travers de la forêt amazonienne au sud et à l'ouest et de deux grands fleuves, le Maroni et l'Oyapock, qui marquent la frontière avec le Surinam à l'ouest et le Brésil à l'est.

Mais à la différence du Rhin ou de la Bidassoa, par exemple, qui ont longtemps constitué une frontière fermée, censée limiter le passage des hommes, des marchandises et des troupes,

ces deux fleuves frontières de Guyane sont d'abord des espaces-liens de communication.

Pour avoir oublié que la Guyane n'était pas une île isolée et donc protégée dans et par l'océan, et avait des frontières communes avec d'autres Etats du continent sud-américain, ce territoire a été confiné et déconfiné à contre temps (du temps guyanais), confiné en même temps que la métropole en mars 2020. Mais deux mois après un déconfinement calqué sur celui de l'hexagone, on comptait déjà plus de 7000 cas positifs au covid et plus de 40 décès<sup>2</sup>. Les clusters actifs se situaient le long de la frontière avec le Brésil, notamment à Saint-Georges et Camopi, et à l'ouest autour de Saint-Laurent à la frontière avec le Surinam.

<sup>1</sup> 96 % du territoire couvert de forêts, moins de 4 habitants au km<sup>2</sup> population jeune et en forte croissance sur le littoral, taux de pauvreté de 53 %, indice de Gini de 0,429 (0,270 en métropole), écart moyen de prix avec la métropole (2022) de 13,7 et de 39,4 pour les seuls prix alimentaires malgré une TVA à 0, un logement sur six indiqué comme bidonville ou squat, 1/3 des logements sans électricité, taux de couverture des échanges avec l'extérieur de 13,4, le spatial représentant 80 % des exportations, etc.

<sup>2</sup> Au moment du déconfinement, on ne comptait que 8 cas hospitalisés.

Perméables aux hommes et aux maladies, les frontières terrestres de la Guyane ont permis des liens anciens avec les Etats frontaliers et plus largement avec les Etats plus éloignés du continent sud-américain et de la zone caraïbe.

## 2. La Guyane est partie intégrante du continent sud-américain par ses frontières terrestres et sa géographie.

La géographie a effectivement la vie dure.

*21. Les « frontières » terrestres de la Guyane française, loin d'être des barrières, ont toujours été des vecteurs de circulation et de mobilité en Amérique du sud et le sont encore, même si elles ont pour partie changé de dimensionnement voire de nature.*

Les familles amérindiennes ont utilisé ces fleuves pour aller et venir de part et d'autre des deux rives, en ignorant les frontières fluviales construites au cours des derniers siècles. Ces fleuves ont aussi permis aux communautés de « marrons » (bushinengues) fuyant l'esclavage de s'enfoncer et de se protéger dans la forêt. Les pirogues facilitent encore aujourd'hui l'échange d'une rive à l'autre, sans considération de frontières.

Mais, ces deux voies de communication, paisibles et simplement nourricières, se sont transformées sous l'effet de la démographie, de la recherche d'emplois ou des perturbations politiques. Après l'arrivée de populations diverses attirées par la découverte de l'or au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, puis celle des créoles martiniquais après l'éruption de la Montagne Pelée (1902), le Maroni et l'Oyapock ont été, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, le vecteur de migrations durables, avec notamment des ressortissants chinois, haïtiens, saint-luciens, surinamiens chassés par la guerre civile au Surinam (1986) ou des nombreux travailleurs brésiliens attirés par la construction du centre spatial puis par les chantiers de travaux publics. Si on ajoute les peuplements « exogènes » d'initiative hexagonale, tels les déportés et bagnards ou les Hmongs, réfugiés après le conflit vietnamien et transplantés en Guyane en 1977 par le gouvernement français, on comprend que la Guyane française soit

devenue un carrefour migratoire et multiculturel<sup>3</sup>.

Les modes de consommation « mondialisés » très éloignés des échanges traditionnels tendent à modifier plus ou moins profondément les courants d'échange : des guyanais vont se ravitailler à Oiapoque (Brésil) ou Albina (Surinam), pour beaucoup moins cher que dans les supermarchés de Cayenne. Des postes de douane ont certes été installés sur les rives des deux fleuves mais ils ne sont pas de nature à entraver significativement les liens commerciaux qui se sont développés.

Au-delà des déplacements traditionnels et de ces migrations durables, les deux fleuves frontières et la forêt facilitent aussi des migrations non désirées et /ou « illégales », les orpailleurs clandestins en premier lieu ainsi que, dans la dernière décennie, des demandeurs d'asile fuyant leur pays, moyen-orientaux, haïtiens, afghans, transitant vers la France depuis des Etats voisins de la Guyane. Ces deux fleuves tendent ainsi à devenir ce que certains appellent des « passoires », ouvertes à des trafics illégaux (drogue ou or vendu par les orpailleurs clandestins) et à des mouvements migratoires non contrôlés. La Guyane française compterait actuellement un tiers d'étrangers.

*22. La Guyane française est au cœur du massif des Guyanes.*

Le plateau des Guyanes – qui comprend le Guyana (ex-britannique), le Surinam (ex-hollandais) et la Guyane française – s'étend depuis le nord-ouest du Venezuela jusqu'au nord-est du Brésil, entre l'Orénoque et l'Amazone. Il correspond à l'ancien massif des Guyanes, érigé à l'ère précambrienne il y a 2 milliards d'années. Formé avant l'apparition de l'océan Atlantique, son évolution et sa composition sont similaires à celle de l'Afrique de l'Ouest et de la Gold Coast du Ghana.

Cette unité géologique a laissé des traces, qui ne connaissent pas les frontières héritées de l'histoire, avec une vaste forêt primaire dont la biodiversité et la fonction de puits de carbone doivent être préservées, avec aussi des richesses du sous-sol. On y trouve de l'or, des

<sup>3</sup> On y compte près de 40 langues et idiomes.

métaux « classiques » (bauxite, fer, plomb, zinc...), du manganèse, des pierres précieuses, des terres rares, du coltan (plus de 850 tonnes de réserves) et sans doute du lithium ou encore du kaolin et des matériaux de construction.

L'or est exploité un peu partout sur le plateau des Guyanes, mais, en Guyane française, sa production a fortement diminué<sup>4</sup> depuis une vingtaine d'années, en raison d'un « encadrement administratif renforcé » (4 tonnes par an en 2001 et 1,1 à 1,5 tonne par an depuis 2015). Dans le même temps, les orpailleurs clandestins pillent sans autorisation et sans contrainte technologique, l'or des zones inaccessibles aux opérateurs légaux en raison de cet encadrement.

La bauxite est exploitée au Surinam et au Guyana mais pas en Guyane française. Le diamant est exploité au Guyana.

Comme pour le plateau des Guyanes, l'océan au large de ce plateau est le pendant de l'Afrique de l'ouest où du pétrole *off shore* a été découvert au large du Ghana. Des recherches ont été effectuées, dans le prolongement des gisements du Venezuela, au large des côtes d'Amérique du sud, qui se sont révélées fructueuses. Exploité dès 2015 au Guyana, le pétrole est à l'origine d'une croissance très rapide du PIB de cet état et largement exporté en Europe en raison de sa qualité. Du gaz naturel commence aussi à être exploité. Des gisements importants de pétrole ont également été découverts en 2021 au Surinam et devraient être exploités dès 2028, notamment par Total Energies. Au sud-est, les recherches dans l'embouchure de l'Amazone sont poussées par le président Lulla, qui espère tirer de cette richesse les fonds nécessaires à la transition énergétique.

En Guyane française, des recherches ont été faites en 2011 par une compagnie britannique qui avait annoncé avoir découvert un important gisement *offshore*. Mais les recherches ultérieures n'auraient pas permis de confirmer son caractère exploitable, TotalEnergies ayant considéré « *qu'il n'y avait pas d'hydrocarbure accessible en Guyane* ». Au demeurant, on rappellera que la loi Hulot (3 décembre 2017)

interdit la recherche et l'exploitation de nouveaux hydrocarbures en France.

La Guyane française aurait-elle moins de ressources ou moins de ressources exploitables que les Etats qui l'entourent ? alors qu'elle repose sur le même sous-sol du plateau des Guyanes que ces Etats ? Ou se condamne-t-elle au non-développement par souci, tout à fait légitime, de protection de la forêt et des fonds marins ?

3. Si l'économie et la consommation de la Guyane française sont encore très largement tributaires de la métropole, les relations avec d'autres Etats du continent sud-américain commencent à se renforcer

### *31. La Guyane française est très largement dépendante de la métropole*

Près de 70 % des « importations » viennent de la métropole et de l'Union européenne, 80% si on ajoute les importations de carburants par la SARA (Martinique).

Les échanges avec les Etats voisins de la Guyane sont marginaux ou informels. Il y a très peu de produits importés des Etats de la zone, hormis les échanges de proximité assurés par des allers-retours de pirogues sur les deux fleuves frontières. Il est significatif que les hydrocarbures produits dans les Etats voisins (Guyana, Brésil, Venezuela, Surinam prochainement) ne sont pas importés en Guyane en raison de normes européennes alors même que le Guyana exporte massivement son pétrole en Europe. Le pont entre l'Amapa (Brésil) et la Guyane, voulu par les présidents Lulla et Sarkozy, ne voit passer que quelques camions par jour, en raison de difficultés non résolues (assurance, impossibilité pour les transporteurs brésiliens de circuler en Guyane, route inachevée dans l'Amapa).

Les liaisons aériennes régulières (vols quotidiens) avec l'extérieur du territoire concernent quasi exclusivement la desserte de la métropole par des compagnies en quasi-monopole et à des prix élevés (Air France et Air Caraïbes) ainsi que celle des Antilles

<sup>4</sup> Rapport sur le développement d'une filière aurifère responsable en Guyane, établi par B. Larroutourou (IGPEF) en novembre 2021.

françaises (Air France) et, avec une faible fréquence, Fortaleza ou Belem au nord Brésil. D'autres compagnies ont tenté ces dernières années des dessertes à des prix moins élevés, Guyane / Antilles (Compagnie Norvégien entre 2018 et 2019) ou Guyane-Paramaribo (Surinam Airways en 2018) mais y ont renoncé très rapidement.

80 % des produits consommés en Guyane étant importés, les liaisons maritimes sont essentielles tant pour le consommateur guyanais que pour les entreprises. La quasi-totalité du fret conteneurisé provient directement ou indirectement de la métropole : actuellement, une desserte hebdomadaire directe en provenance d'Europe du Nord et une desserte régionale dite inter - Caraïbes, ces deux lignes étant assurées en quasi-monopole par CMA CGM et très secondairement par Marfret.

### *32. Mais les échanges avec les Etats du plateau des Guyanes et le Brésil se développent.*

Alors que les relations par la route et les fleuves sont encore très largement perfectibles<sup>5</sup>, les relations aériennes se sont intensifiées récemment : une compagnie surinamienne (Gum Air) permet de relier 2 fois par semaine Cayenne à Paramaribo (Surinam) et Georgetown (Guyana) en collaboration avec une compagnie du Guyana (Transguyana). Air France, en plus de sa liaison Cayenne- Belém, ouvre (ré-ouvre) une liaison directe entre Cayenne et Fortaleza au Nordeste brésilien.

Des initiatives sont également prises pour renforcer les liens avec le Surinam et le Guyana en matière de numérique, de télécommunications et de cybersécurité.

Récemment, du riz et du sucre de canne ont été importés en Guyane française depuis le Guyana. Des produits de la pêche sont aussi importés, la production locale étant insuffisante.

<sup>5</sup> Il n'y a pas de pont vers le Surinam et un nouveau bac sur le Maroni, annoncé depuis de nombreuses années, qui tarde à être opérationnel et, vers le Brésil, un pont sur l'Oyapock très peu fréquenté (cf. *supra*).

En application de la loi Letchimy<sup>6</sup> qui « autorise » les collectivités ultramarines à développer des axes de coopération avec les Etats voisins, la collectivité territoriale de Guyane (CTG) dispose déjà d'une représentation permanente au Surinam et à Macapa (dans l'Amapa au nord-Brazil). En septembre 2024, elle a ouvert une représentation permanente pour faciliter la coopération universitaire avec l'État du Para (Belém) et dans la perspective de la COP 30 qui doit se tenir à Belém en novembre 2025. Cette coopération a vocation à aller au-delà de simples relations de voisinage et culturelles et à permettre, en contrepoint des forces et services de l'État, des actions conjointes en matière de lutte contre les trafics illégaux et la pêche illégale (3 fois plus de bateaux illégaux étrangers que de bateaux guyanais dans la ZEE) ou de renforcement des communications et des sécurités.

Au total, ces échanges, s'ils se confirment, pourraient constituer les prémices d'une intégration durable dans le continent sud-américain pour améliorer et sécuriser les flux économiques et touristiques.

### **4. Une vision politique de l'avenir de la Guyane commence à prendre forme par une intégration plus affirmée au continent sud-américain.**

A la suite des avancées de ces dernières années, une telle intégration au continent sud-américain est souhaitée et souhaitable.

Elle est souhaitée par de jeunes chefs d'entreprises guyanais et par toute une partie de la classe politique locale, notamment les parlementaires ou le président de la CTG.

Elle est souhaitable pour des raisons de cherté de la vie et/ou de rationalité et de bon sens économique. Comme le dit Anne-Sophie Alsif, professeur d'économie à la Sorbonne, « *cette dépendance des outre-mer à l'hexagone et le peu d'échanges avec la zone d'intégration régionale participent à la cherté de la vie* ».

<sup>6</sup> Loi relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional (5 décembre 2016).

Quelques exemples sont significatifs : ainsi, le carburant est importé majoritairement depuis l'Europe (via la SARA) alors que l'état voisin, le Guyana, exporte son pétrole en Europe ; ainsi encore, la viande brésilienne (aux normes européennes) transite par Bilbao ou Algésiras et Rungis pour entrer dans l'Union européenne, avant de revenir en Guyane. Le soja et la nourriture pour animaux font aussi le voyage transatlantique, ce qui accroît fortement les coûts d'approche.

#### *41. L'intégration au continent sud-américain par la valorisation des ressources naturelles.*

Ce souhait d'une intégration renforcée dans le continent sud-américain s'alimente de la proximité géographique et géologique avec les Etats voisins et du sentiment de frustration qui commence à se faire jour en Guyane française, face au développement accéléré des Etats du plateau des Guyanes. Le projet de CMA/CGM de ne plus desservir la Guyane directement depuis l'hexagone mais à partir de la Caraïbe renforce ce sentiment de frustration et de singularité. S'agissant de l'exploitation pétrolière, cette frustration se nourrit aussi des projets de redistribution de la manne pétrolière des Etats voisins, suivis avec intérêt du côté de la Guyane française : au Guyana, un projet de mise en place d'un fonds souverain sur le modèle norvégien qui pourrait faire pièce à l'encaissement d'une grande partie des revenus pétroliers par Exxonmobil ; au Surinam, le programme « Royalties pour tous » annoncé pour 2028.

L'idée d'exploiter les ressources du sous-sol, et les hydrocarbures s'il y en a d'exploitables, commence à prospérer dans le débat public, en dépit d'une opinion publique tiraillée entre la nécessité du développement et la préservation de l'environnement : les élus de tous bords réclament une exception à la loi Hulot ; un élu considère que l'exploitation des ressources du sous-sol constitue une opportunité permettant de financer l'aménagement du territoire ; des universitaires sont favorables à une adaptation locale du code minier. En écho à ces demandes, le ministre d'État en charge des outre-mer a

d'ailleurs déclaré souhaiter rouvrir le débat sur la loi Hulot, au grand dam de sa collègue chargée de la transition énergétique.

Pour autant, la mise en œuvre de ces souhaits est source de nombreuses difficultés. On ne peut que rappeler l'abandon du projet Montagne d'Or pour des raisons de protection de la forêt, ce, qui n'a pas empêché la poursuite de l'orpaillage clandestin, pourtant largement traité au cyanure, destructeur de la forêt et des cours d'eau.

La découverte récente près de Kourou de coltan, dont on extrait du tantale et du niobium, considérés par l'Union européenne comme deux métaux « critiques » du fait de leur importance dans la fabrication d'appareils électroniques, l'aéronautique ou le secteur médical, met en évidence ces difficultés au travers d'un conflit d'usage. Le projet d'exploitation du coltan par la société Sudmine (dont le permis d'exploration a été prolongé en novembre 2023) se heurte à des cultures vivrières engagées par une communauté paysanne (non propriétaire des terres), ce qui suscite les inévitables critiques de militants écologistes.

Or, en même temps, pour des raisons de reconquête par l'Europe d'une plus grande souveraineté industrielle et énergétique suite aux conflits internationaux, le projet coltan<sup>7</sup> s'inscrit dans l'accord provisoire de novembre 2024 adopté entre Etats de l'Union européenne, d'extraire 10 % de la consommation annuelle de métaux au sein de l'Union européenne. Le développement d'une filière d'exploitation responsable, respectueuse de l'environnement et des populations vivant à proximité, apparaît comme une nécessité, ce qui suppose des compromis et des compensations, sauf à considérer que la souveraineté industrielle et énergétique de l'Union européenne et de la France ne constitue pas un objectif partagé localement.

La conciliation entre le développement économique, qui passe par une exploitation raisonnée des richesses du sous-sol et la recherche de la souveraineté alimentaire,

---

<sup>7</sup> Actuellement, le coltan provient essentiellement du nord Kivu en République démocratique du Congo, dans des conditions d'exploitation épouvantables.

industrielle et énergétique, et la préservation de l'environnement est incontestablement difficile mais n'est pas hors de portée comme le montrent les entreprises minières qui portent aujourd'hui des schémas d'exploitation de « mine éthique » avec restauration des sols, reforestation, préservation autant que faire se peut de la qualité des eaux. On l'a vu aussi bien, par exemple, dans des mines d'or légales (par exemple, mine « Dieu Merci » exploitée par la société Auplata<sup>8</sup>) en Guyane que dans les mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

La valorisation des ressources naturelles, ce ne sont pas seulement celles du sous-sol même si ce sont celles qui alimentent le plus d'espoir de développement à court terme, ce sont aussi celles de la forêt (bois de construction et biomasse) et de la mer (pêche et énergie) ou la production agricole guyanaise.

#### *42. L'intégration au continent sud-américain par le développement de relations commerciales.*

La proximité de la Guyane française avec les Etats du Mercosur, « le marché commun du sud »<sup>9</sup> avec lequel le Surinam et le Guyana sont d'ores et déjà « associés » renforce le souhait d'un certain nombre de dirigeants politiques de se rapprocher du Mercosur pour fluidifier les échanges et commercer équitablement, notamment avec le Brésil

La Guyane dispose désormais d'un outil susceptible de lui donner une plus grande maîtrise des flux commerciaux, avec la mise en place au port de Dégrad des Canes d'un poste de contrôle frontalier (PCF), inauguré récemment. Ce poste, agréé au niveau communautaire, permet un contrôle sanitaire des produits végétaux et des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine, en provenance des pays tiers (par exemple, la viande du Brésil).

Ce point de contrôle, encore peu utilisé parce que très récent, permet d'importer des produits directement en Guyane, sans passer par un port européen, ce qui réduit significativement les temps et coûts

<sup>8</sup> Consultation publique en cours sur les demandes de prolongation des concessions.

d'acheminement. Cela suppose, de la part des importateurs et grossistes, une adaptation des habitudes et des circuits commerciaux, actuellement centrés sur la métropole. Cela prendra sans doute du temps mais c'est décisif pour le développement de la Guyane et le pouvoir d'achat des consommateurs. Le développement des échanges avec les Etats voisins, raison d'être du PCF, suppose une simplification des procédures commerciales et une réduction des droits de douane. Ne faut-il pas une sorte « d'accord local », de « contrat d'association » avec le Mercosur, quel que soit le sort final réservé à l'accord de libre-échange négocié par l'Union européenne ?

En outre, ce développement des échanges avec les Etats voisins signifie que les produits venant de pays tiers (Brésil, Guyana), entrés dans l'Union européenne par le PCF de Dégrad des Canes, pourront être réexportés sans formalité au sein de l'Union européenne. La Guyane peut ainsi être une porte d'entrée vers l'Union européenne pour les Etats du continent sud-américain. Enfin, les produits bruts venant de pays tiers pourront aussi être transformés sur place avant d'être réexportés, ce qui veut dire potentiellement création de valeur et d'emplois.

Pour autant, ce développement doit préserver la production locale ou plutôt la croissance à venir de la production locale, notamment les filières émergentes (biotechnologies végétales, huiles essentielles à destination de la chimie et de la cosmétique), la filière bois/énergie, la relance des productions en voie de disparition telles que le cacao. Il s'agit aussi de protéger et d'encourager des productions de plus en plus demandées du fait de l'augmentation de la population ou de l'objectif de plus grande souveraineté alimentaire (viandes, lait...) et énergétique (bio carburant à base de résidus forestiers ou d'huile végétale).

#### **5. Pour aller plus loin.**

Une intégration renforcée et assumée dans le continent sud-américain porte la vision d'un développement endogène de la Guyane française qu'il convient d'encourager dès lors

<sup>9</sup> Le Mercosur comprend 5 Etats : Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay et Bolivie.

que ce développement permet de conjuguer croissance, transition écologique et souveraineté.

La valorisation des ressources naturelles est nécessaire si on veut pouvoir financer la transition énergétique (biomasse, hydroélectricité, énergie issue des courants marins...), réduire la dépendance par rapport à l'hexagone, développer des filières permettant d'atteindre une plus grande autonomie alimentaire, énergétique et industrielle et de répondre aux besoins d'une population en forte croissance ou encore améliorer le pouvoir d'achat des guyanais.

Pour cela, il convient en particulier de conditionner l'exploitation des ressources naturelles – celles du sous-sol comme celles de la forêt ou de la mer – à des garanties environnementales et démocratiques : technologies de pointe empruntées aux meilleures pratiques des acteurs publics ou privés, transparence des contrats, certification des pratiques minières ou forestières, affectation équitable des revenus (investissements d'avenir, institution locale de développement, fonds souverain, etc.).

Dès lors, il est de la responsabilité partagée de l'État – exécutif et Parlement –, de la collectivité territoriale de Guyane et de l'Europe de faire avancer les réformes et projets qui vont dans ce sens.

#### *S'agissant de l'Etat, on peut déjà noter :*

- un inventaire des ressources minières de Guyane par le BRGM pour actualiser l'inventaire des années 70 et mettre à jour les ressources susceptibles d'être exploitées ;
- le projet de loi de simplification de la vie économique, en débat au Parlement, prévoit de commencer à simplifier le code minier sur deux points, d'une part, le remplacement de l'avis contraignant de l'ONF du dossier d'autorisation de recherche minière (ARM) par un avis simple, d'autre part, la réduction de moitié du délai d'instruction des permis exclusifs de recherche. Il est hautement souhaitable que ces deux dispositions puissent aller au terme du débat parlementaire.

Par ailleurs, les rapports ne manquent pas qui contiennent de nombreuses propositions susceptibles d'être mises en œuvre pour veiller notamment à la préservation de l'environnement ou à l'association des communautés amérindiennes et bushinengues aux décisions de développement concernant leurs territoires : ainsi, un rapport de février 2020 (commission des lois du Sénat) qui propose, par exemple, « une carte d'identité transfrontalière » pour simplifier la circulation entre le Surinam et la Guyane ; ainsi encore, les 21 recommandations du rapport précité (note 4) sur le développement d'une filière aurifère responsable ; enfin, un récent rapport d'information sénatorial (2024) portant sur la coopération régionale dans l'océan indien qui propose la création d'une « politique européenne de voisinage ultrapériphérique » à destination des Etats voisins.

*S'agissant de la CTG*, les prises de position des parlementaires et des représentants de la CTG montrent l'intérêt désormais porté par nombre d'élus guyanais à une meilleure intégration de leur territoire dans l'espace régional.

Cet ancrage dans le continent sud-américain peut offrir à la Guyane des potentialités de développement sur lesquelles la collectivité pourrait se concentrer. Cet objectif lui confère une responsabilité accrue sur la définition de ses priorités économiques et de ses choix de développement.

Des efforts en matière de pilotage stratégique, d'infrastructures ou de formation (métiers de la pêche, de la forêt, de la mine, etc.) devraient conduire à des arbitrages dans l'affectation des ressources humaines et financières de telle sorte que la CTG puisse disposer d'un encadrement de haut niveau et d'un autofinancement permettant de financer, aux côtés de l'État et de l'Europe, les infrastructures et filières de production dont le territoire a besoin.

*S'agissant de l'Europe*, les spécificités de la Guyane, notamment son retard par rapport aux régions d'Europe continentale, devraient être mieux prises en compte pour ne pas entraver son développement, au moyen d'un recours accru aux possibilités de dérogation permises par l'article 349 du TFUE.

C'est le cas par exemple du règlement 2023/1115, prochainement applicable, destiné à lutter contre la déforestation. La Guyane étant presque totalement couverte par la forêt, on voit mal comment ce territoire pourrait produire davantage de viande ou d'huile de colza sans défrichements supplémentaires, sauf à continuer à importer de la métropole ou d'ailleurs, au prix d'une forte empreinte carbone et du renoncement à une plus grande souveraineté.

## 6. Pour conclure

Dans ses différents travaux, *Ultralab* insiste sur le handicap majeur que constitue souvent l'absence de vision politique d'avenir en outre-mer.

Une intégration renforcée de la Guyane dans le continent sud-américain, reposant sur des mobilités et échanges anciens, n'est-elle pas de nature à fonder cette vision politique, gage de développement pour la Guyane, ce développement devant se traduire, à terme, par une autre organisation des circuits commerciaux et une moindre dépendance de l'hexagone au bénéfice des consommateurs guyanais ?

Cela suppose une stratégie au service de cette vision, fondée sur la recherche d'une conciliation optimisée entre l'exploitation éthique et raisonnée des richesses naturelles, la préservation de l'environnement et une plus grande souveraineté alimentaire et énergétique.

Certes, un autre modèle de développement, une autre vision pourraient prévaloir, celle d'une « sanctuarisation » de la Guyane autour de sa forêt et de sa biodiversité. Ce serait oublier qu'il n'y a pas vraiment de frontière avec les Etats voisins et qu'il faudrait ériger de très hautes et solides murailles pour protéger forêt et biodiversité de l'arrivée massive de clandestins venant piller pour leur compte les richesses naturelles, comme le font actuellement les orpailleurs clandestins ; il faudrait aussi assurer la subsistance des populations. La communauté internationale, dans le contexte actuel, serait-elle prête à « dédommager » la Guyane de cette

sanctuarisation ? Dans ces conditions, la mise sous cloche de la Guyane ne semble pas vraiment avoir d'avenir.

Enfin, une meilleure valorisation des ressources naturelles, une intégration renforcée dans le continent sud-américain et le développement de relations commerciales avec les Etats de ce continent supposent de plus grandes responsabilités de la collectivité territoriale en matière, par exemple, de négociation des contrats, de gestion du sous-sol minier et de ses produits éventuels ou encore d'outils à mettre en place pour protéger les productions locales. L'exercice de ces responsabilités doit conduire à réfléchir aux implications d'ordre institutionnel<sup>10</sup> qu'elles induisent avec l'hexagone et l'Europe. ■

Le 1<sup>er</sup> mai 2025

---

<sup>10</sup> Non traitées dans la présente note.